



Les Cordeliers  
1, rue Aspirant Jan  
05105 Briançon cedex  
Tél : 04 92 21 35 97  
Fax : 04 92 20 38 90  
accueil@ccbrianconnais.fr  
www.ccbrianconnais.fr

**DELIBERATION**  
**N°2015-70 du 07 juillet 2015**

**OBJET - Dépôt des Agendas d'Accessibilité  
programmée de la collectivité**

*Rapporteur : M. Jean-Pierre SEVREZ*

Le 07 juillet 2015 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 30 juin 2015 en la salle polyvalente de La Grave, sous la présidence de M. Alain FARDELLA.

Nombre de conseillers en exercice : 46

Présents : 32

Nombre de pouvoirs : 11

Votants : 43

*M. Jean-Pierre SEVREZ est nommé secrétaire de séance.*

**Etaient présents :** M. Gérard FROMM, Mme Nicole GUERIN, Mme Francine DAERDEN, M. Eric PEYTHIEU, Mme Catherine GUIGLI, M. Yvon AIGUIER, Mme Marie MARCHELLO, Mme Renée PETELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Bruno MONIER, M. Jean-Franck VIOUJAS, Mme Catherine LIONNET, M. Jean-Pierre SEVREZ, Mme Anne-Marie FORGEOUX, M. Roger GUGLIOMETTI, M. Gilles du CHAFFAUT, M. Marc FORNESI, M. Jean-Louis CHEVALIER, Mme Claudine CHRETIEN, M. Pierre LEROY, M. Alain FARDELLA, M. Philippe MICHELON, M. Jean-Luc NEVEU, Mme Anne-Marie PEYTHIEU, M. Philippe STOCKLI, M. Jean-Michel REYMOND, M. Thierry BOUCHIE, M. Olivier FONS, Mme Nicole MATHONNET, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD.

**Avaient donné pouvoir :** Mme Fanny BOVETTO à M. Mohamed DJEFFAL  
M. Maurice DUFOUR à Mme Nicole GUERIN  
M. Gilles MARTINEZ à M. Gérard FROMM  
M. Bruno DAVANTURE à Mme Francine DAERDEN  
Mme Claude JIMENEZ à M. Yvon AIGUIER  
M. Romain GRYZKA à M. Bruno MONIER  
Mme Catherine MUHLACH à Mme Catherine VALDENNAIRE  
M. Régis JOUFFREY à M. Jean-Pierre SEVREZ  
M. Guy HERMITTE à M. Marc FORNESI  
Mme Estelle ARNAUD à M. Pierre LEROY  
Mme Dominique BRACHET à M. Alain FARDELLA

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n°2011-300-1 en date du 27 octobre 2011,

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais, approuvés par Arrêté Préfectoral n°2012-356-0014 en date du 21 décembre 2012, portant modification du périmètre de la Communauté de Communes du Briançonnais,

**Vu** la loi du 11 février 2005 prévoyant la mise en accessibilité pour les personnes handicapées, au 1<sup>er</sup> janvier 2015, des transports collectifs et des ERP, publics ou privés,

**Vu** la loi du 10 juillet 2014 habilitant le gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité

**Vu** l'Ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des ERP (Etablissements Recevant du Public), des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées,

**Vu** le Décret du 5 novembre 2014 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des ERP relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des ERP,

**Vu** l'Arrêté du 8 décembre 2014 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des ERP situés dans un cadre bâti existant,

**Vu** l'arrêté du 15 décembre 2014 fixant les modèles des formulaires des demandes d'autorisation et d'approbation des Agendas d'Accessibilité programmée,

**Considérant** qu'aux termes de l'article L111-7-5 du Code de la Construction et de l'habitation, le propriétaire ou l'exploitant d'un établissement recevant du public ou d'une installation ouverte au public qui ne répond pas au 31 décembre 2014 aux exigences d'accessibilité définies à l'article L111-7-3 élabore un agenda d'accessibilité programmée,

**Considérant** le diagnostic réalisé sur les ERP communautaires faisant état des travaux envisagés, de leurs programmations et de leurs coûts estimatifs, annexé à la présente,

**Vu** l'avis favorable la Commission Technique Environnement et Développement Durable en date du 30 juin 2015.

**Vu** l'avis favorable du Bureau des Vice-présidents en date du 22 juin 2015.

### **Le Conseil Communautaire à l'unanimité**

- Approuve le projet d'agendas d'accessibilité programmée sur la base du diagnostic annexé à la présente,
- Autorise Monsieur le Président à déposer auprès de M. le Préfet, la demande d'approbation, puis à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre des agendas d'accessibilité programmée de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme  
Le Président,



**Alain FARDELLA.**



Date affichage : - 9 JUIL. 2015